

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUGENCY
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 24 octobre à 20 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège social à Beaugency, sous la présidence de Monsieur Fichou, Président de la Communauté de Communes du canton de Beaugency.

Conformément aux articles L2121-21, L2122-7, L2122-8, L5211-1, L5211-2, L5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers communautaires : 25

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Présents : Monsieur AMANN, Monsieur BUCAMP, Madame DONNADIEU, Monsieur DUCHEZ, Madame DUMAND, Monsieur ENGEL, Monsieur FAUCON, Monsieur FICHOU, Monsieur GAULT, Monsieur GOLHEN, Madame HUE, Monsieur JUSSERAND, Monsieur LAUREN, Monsieur MAUDUIT, Madame MULLARD, Monsieur OLLIVIER, Monsieur PICHON, Monsieur SYLVESTRE, Madame TOUCHARD, Monsieur TRETON, Madame VANDENKOORNHUYSE

Secrétaire de séance : Mme Vandenkoornhuyse

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Adoption du PV de la séance du 19 septembre 2012
- ✓ Débat d'orientation budgétaire
- ✓ Décision de principe sur la participation à une prestation sociale complémentaire
- ✓ Adoption de la charte d'utilisation Extranet/NTIC (en annexe)
- ✓ Procédure de consultation pour les futurs contrats P1P2P3
- ✓ Questions diverses
- ✓ Questions des membres

Installation d'un nouveau conseiller communautaire en remplacement de M. Coutan (délégué de la commune de Messas) : Monsieur Jusserand conformément à la délibération du conseil municipal de Messas du 10 septembre 2012.

Délibération n°2012.56 : Débat d'orientation budgétaire

Présentation de M. Faucon

Explications supplémentaires du DOB :

- Impact de la TEOM neutralisé car dépenses et recettes ont le même montant.
- Les charges de fonctionnement des nouveaux bâtiments vont être évaluées par Mme Hamon-Delgado.
- La contribution au SDIS augmente rapidement. Il sera inscrit + 5% au budget 2013.
- Hypothèse de coûts identiques pour les charges de fonctionnement.
- Les charges financières concernent les emprunts MSP Tavers et Centre Aquatique.
- Les subventions concernent le CTL et le FSE.
- MSP Tavers : la somme correspond aux dépassements du coût des travaux actuellement inférieurs à 1%.
- Travail de Mme Hamon-Delgado sur les travaux à prévoir en 2013 dans les différents services.
- 24 000€ conservés en réserve (différence entre l'autofinancement et les dépenses d'investissement).
- Réunion du cabinet fiscaliste le 5 novembre : préparation de la nouvelle convention du SIVOM qui avance. Le 19 décembre pour le vote du budget, la convention devrait avoir été rédigée.
- Action économique : il est possible qu'il y ait des aides aux entreprises qui soient versées en 2013.

M. Fichou insiste sur le caractère « orientation » du document.

M. Duchez : le montant des dotations de l'État est identique en 2012 est-ce prudent ?

M. Faucon a reçu une note selon laquelle le montant des dotations est figé pour 2013 mais serait en baisse à compter de 2014

M. Duchez : la part globale des dotations ne changerait pas mais les modalités de distribution varieraient.

M. Faucon : jamais la baisse des dotations n'a atteint plus de 2% des sommes distribuées. Prudence dans le montant des produits des taxes. Ce qui laisse une latitude par rapport aux recettes. Minoration également du produits des services car la fréquentation peut varier d'une année sur l'autre

M. Fichou : incertitude sur le budget comme pour toutes les collectivités. Incertitudes également pour 2012 sur le montant des sommes reversées dans le cadre du SIVOM.

Le débat d'orientation est présenté en préambule du budget 2013 qui sera proposé au vote au mois de décembre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes, il est proposé de :

- De tenir compte d'une DGF identique à 2012 soit 537 000 euros
- De maintenir les recettes issues de la taxe des ordures ménagères au réel 2012 soit 1 423 000 EUROS
- D'inscrire les recettes réelles identiques à 2012 pour le Centre Aquatique, l'Epicerie Sociale et le réseau de Bibliothèques
- D'inscrire des recettes fiscales, y compris celles issues du SIVOM Synergie, identiques à celles de 2012.
- D'inscrire les loyers de la Msp et de l'Hôtel communautaire
- De tenir compte du Contrat territoire lecture

En dépenses, il est proposé de :

- De maintenir les dépenses au même niveau que 2012 concernant la taxe de des ordures ménagères
- De tenir compte des charges de fonctionnement de l'Hôtel communautaire et de la maison médicale situé à Tavers,
- D'inscrire les intérêts du nouvel emprunt contracté en 2012
- De prévoir une évolution de 3% des contributions aux syndicats (Sicala, syndicat de Pays, SIVOM Synergie)
- De tenir compte du Contrat territoire lecture

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes Issues Ex-TP net de Fngir	: 2 476 000 euros
Recettes Issues du SIVOM	: 1 209 000 euros
Reversement communes	: 33 000 euros
Taxe sur les ordures ménagères	: 1 423 000 euros
Dotation de l'Etat	: 537 000 euros
Dotations de Compensation + Tascom	: 1 045 000 euros
Participations autres organismes (CAF+C.G)	: 40 000 euros
Redevances des services (6000 médiath bib+6000 Ep+200 000ca)	: 212 000 euros

Soit un total de recettes de Fonctionnement : 6 975 000 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

- Charges de Personnel : 950 000 euros

- Charges à caractère général	: 609 000 euros
- Contribution au Smirtom	: 1 423 000 euros
- Contribution sdis	: 452 000 euros
- Contribution Sivom	: 181 000 euros
- Reversement aux communes de l'A.C	: 2 724 000 euros
- Reversement aux membres du Sivom	: 83 000 euros
- Indemnités	: 35 000 euros
- Dotations aux amortissements	: 40 000 euros
- Charges financières	: 72 000 euros
- Subventions	: 52 000 euros
- Action Economique	: 50 000 euros

Soit un total de dépenses de Fonctionnement : 6 671 000 €

Soit un autofinancement généré de 304 000 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Remboursement capital de la dette :	140 000€
- MSP Tavers :	90 000 €
- Fonds de Travaux locaux Lecture Publique :	40 000€
- Travaux Epicerie sociale :	10 000€
- Fonds travaux centre aquatique :	40 000€

Soit un total prévisionnel de 320 000 euros

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Amortissement	40 000€
Autofinancement	280 000€

Soit un total prévisionnel de 320 000 euros.

Le Conseil Communautaire a débattu sur ses orientations budgétaires 2013.

Délibération n°2012.57 : Débat d'Orientation Budgétaire du SPANC

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales

Le débat d'orientation est présenté en préambule du budget 2013 qui sera proposé au vote au mois de décembre.

Charges de fonctionnement

- 100 euros d'affranchissement
- 100 euros de télécommunication
- 500 euros de fournitures
- 500 euros de déplacement
- 1800 euros de frais d'études

Soit 3000 euros de charges de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

- 1000 euros

Soit 1000 de recettes de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire a débattu sur les orientations budgétaires 2013 du SPANC.

M. Fichou : beaucoup de questions sans réponses autour de l'assainissement non collectif : points noirs, coût des travaux, emploi du technicien, diagnostics bientôt périmés. Ce qui pose de réels problèmes pour les diagnostics-vente.

M. Amman confirme les problèmes existants autour de cette question.

Une réunion des services du Conseil Général est prévue à ce sujet le 14 novembre.

La prestation sociale complémentaire

M. Fichou : certaines communes ainsi que la CCCB participe financièrement à l'acquisition d'une prestation sociale complémentaire de leurs agents.

Mise en place d'un nouveau processus pour la participation des Collectivités.

Pas d'obligation pour les Collectivités de participer ou non.

Problème des 4 agents qui bénéficient de ce droit social acquis.

Proposition de participer la mise en concurrence du centre de gestion : une réponse doit être apportée avant le 15 décembre.

M. Pichon : y-a-t-il obligation d'adhésion des agents ?

M. Fichou : le salarié reste libre de choisir sa mutuelle mais s'il veut bénéficier de l'aide de la CCCB, il devra choisir un contrat labélisé ou adhérer au contrat faisant l'objet d'un conventionnement selon le choix de procédure qui sera fait.

M. Pichon : le problème du conventionnement c'est que c'est un contrat fermé.

M. Golhen : si l'on calcul la somme moyenne versée aux agents pris en charge soit 20€ et qu'on l'applique aux agents permanents de la CCCB cela donne $26 \times 12 \times 20 = 6000$ euros.

Proposition de M. Fichou : report de la décision au mois de décembre après commission générale (proposition adoptée)

Délibération n°2012.58 : Adoption de la charte Extranet/NTIC

M. Golhen : documents qui émanent d'une réflexion autour de la construction de la plate-forme extranet du futur site internet communautaire

Il s'agit d'accepter le principe du respect d'un certain nombre de règles, notamment sur la question de la confidentialité des données ou la bonne utilisation des outils.

Mme Dumand : cela sera-t-il annexé au règlement intérieur ?

M. Golhen : oui

Vu la délibération 2012.31 décidant de la création d'un site internet communautaire

Ouïe l'avis de la commission Communication

La création d'un espace Extranet au sein du futur site internet de la CCCB est l'occasion d'adopter un texte se révélant avant tout un code de bonne conduite. Il a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs en accord avec la législation afin d'instaurer un usage correct des ressources informatiques, des services Internet et Extranet, avec des règles minimales de courtoisie et de respect d'autrui.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter la charte d'utilisation Extranet/NTIC**

Parallèle de M. Duchez : la mise à disposition des postes informatiques en accès libre

Problème de l'utilisation de la connexion internet pour des activités prohibées

Jurisprudence concernant la médiathèque de Châteauroux : les médiathèques ont l'obligation de garder une trace de la connexion. Or les agents de la bibliothèque ne sont pas autorisés à procéder à des contrôles d'identité.

Le système d'identification a un coût de 2000€ mais va permettre à la médiathèque d'être en conformité avec l'obligation de moyens exigée par la législation.

M. Duchez : problème du système qui ne couvre que le réseau de la médiathèque. Les autres sites ne sont pas concernés avec la même acuité. Quel système sera prévu ?

M. Fichou et M. Golhen : une réflexion va être engagée sur le sujet.

Mme Vandenkoornhuysse : un seul ordinateur dans les autres sites, il est donc possible de relever le nom que la personne voudra bien communiquer

M. Pichon : Brider les accès est interdit

Délibération n°2012.59 : Autorisation d'une procédure de consultation pour les futurs contrats P1P2P3

Le renouvellement des contrats d'exploitation concernant les bâtiments communautaires et qui comprennent l'entretien et la conduite de la chaufferie (poste P2), la fourniture de combustible (poste P1) ainsi que le gros entretien (poste P3) est nécessaire car ils arrivent à échéance le 31 décembre 2012.

Ces contrats sont destinés à la Médiathèque, au Centre Aquatique et à l'Hôtel Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs aux marchés**

M. Fichou : il a été fait appel à un cabinet de consultation pour rédiger les documents de consultation et analyser les offres.

Le point sur la chaufferie bois du centre aquatique : elle fonctionne pour l'instant. La livraison pose encore quelques problèmes, un bilan sur l'incidence des travaux réalisés va être fait.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°2012.60 : Présentation des avenants aux marchés de travaux de la MSP Tavers

Vu les actes d'engagements signés le 7 décembre 2011,

Vu les comptes rendus de la commission Travaux,

La mise en œuvre du chantier de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Tavers a nécessité plusieurs aménagements et modifications (tableau en annexe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver les avenants arrêtés à la date du 24 octobre 2012**

Présentation d'un tableau récapitulatif présentant des solutions déjà approuvées en commission travaux ainsi qu'une présentation des derniers coûts venus se rajouter aux coûts initiaux.

M. Fichou : Une adaptation du chantier est régulièrement nécessaire afin de trouver des solutions techniques.

Le décès du premier architecte est survenu avant la mise au point finale des plans notamment concernant les cabinets dentaires. Cela explique certains changements et adaptations.

M. Amman : Problème de la validation du matériau d'isolation utilisé pour le cabinet dentaire

M. Amman : des moins values existent-elles ?

M. Engel : oui mais elles ne sont pas présentées ici

✓ L'Hôtel Communautaire

M. Fichou : des plus values ont été également nécessaires mais elles sont insignifiantes.

Les travaux seront finis la semaine prochaine.

Le déménagement des agents est prévu le 8 novembre.

✓ Collecte de denrées alimentaires organisée par la Banque Alimentaire

M. Fichou : Appel aux inscriptions des bénévoles

✓ Date de la prochaine commission générale le 27 novembre à 18h30 en mairie de Beaugency

Deux points à l'ordre du jour :

- La participation financière de la CCCB à la prestation sociale complémentaire des agents
- Le contrat de pays : programme d'actions inscriptions de projets communautaires

QUESTIONS DES MEMBRES

Néant